



Étaient présents : Patrick NEILZ, maire, Marion RIVERA, Guillaume PIARD, adjoints, Antoine PIGNIER, Nadège BOSSUYT, Willy SCHOEPPS, Christine BARTHE-WEBER, Claudette FEUVRIER, Julien LISSANDRE et Alain PERROT

Absents excusés : /

Absents : Albane VIDELIER

Secrétaire de séance : Nadège BOSSUYT.

1 - APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Après s'être fait présenter, le compte-rendu de la réunion du 25 février 2021 il est décidé à l'unanimité, d'apporter des rectificatifs sur un point et plus de détails sur d'autres sujets :

- **Taux de fiscalités** Une erreur de frappe et de relecture a eu lieu dans le dernier compte-rendu il fallait lire que les deux taux de fiscalités bâti et non-bâti augmentaient de deux points. Nous nous excusons de ce manquement à la rigueur. Nous développerons prochainement un chapitre sur la fiscalité communale et intercommunale.
- **Voies communautaires :** à ce jour la route du Solitaire n'est pas concernée car elle se situe sur le domaine privé de la Commune et non sur le Domaine Public.
Les voies communautaires représentent à ce jour 6,2 km
- **Retour Commission Voirie ECLA :** La Commission portait sur le sujet de l'entretien des ouvrages d'art. Au titre de la Compétence Voirie, ECLA a, à sa charge l'entretien des ouvrages d'art communautaires. Cependant ce transfert ne peut s'effectuer que si l'ouvrage est en bon état. Le cas inverse, ECLA propose que la première intervention soit répartie comme suit : 40 % Commune / 60 % ECLA
3 ouvrages sur la Commune de Montaignu sont concernés
- **Commissions communales aménagement Travaux Entretien :** Un diagnostic de la signalisation verticale est en cours. En effet, de nombreux panneaux soit n'ont plus lieu d'être, soit sont à remplacer.

Conformément aux engagements pris avant les élections, nous souhaitons interroger le devenir et l'aménagement de l'artère principale du Village. Si nos moyens économiques sont très faibles, il semble important d'anticiper les 18 mois de travaux prévus sur la RD52 afin d'éviter que l'ensemble du trafic se reporte sur le village.

Sur ce sujet, nous souhaitons rencontrer les habitants pour avoir leur point de vue, afin ensuite de trouver des solutions à moindres coûts qui apaisent la circulation des véhicules motorisés. Dès que la situation le permettra, les habitants seront conviés à une réunion publique.

La rue du Martinet à Vatagna fera l'objet en 2021 de travaux conséquents liés aux réseaux Eau Potable et Assainissement.

Nadège BOSSUYT est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

2 - INFORMATION DU MAIRE AUX ELUS

- **Non préemption** parcelle AB 237 – sous la Cotette, non bâti
AC 192, 193, 225 – petit bourg, au village, sur la Putière – bâti et non bâti
AB 21 – chemin des petits quarts, bâti
- **École maternelle :** Nelle BOSSON va installer des cultures de plantes tinctoriales pendant 2 mois dans l'ancienne école maternelle. Elle aura besoin d'eau. Pour ce faire, elle a installé des cuves de récupération d'eau de pluie. Elle aura également besoin de l'eau potable pour fabriquer ses teintures. La vétusté de l'installation exige un changement de compteur. Une coupure d'eau aura lieu sur

l'ensemble du village, nous serons prévenus auparavant afin d'informer les habitants. Cette utilisation se fera tant que l'école n'aura pas une autre destinée.

- La compagnie Migration arrivera à Montaigu en résidence le 28 mars et repartira le 31. Une représentation gratuite de leur spectacle aura peut-être lieu au parc avant leur départ le 31 mars.
- Suite à la demande d'ECLA, des élèves de BTS gestion et protection de la nature de Montmorot, en collaboration avec JNE sont venus à Montaigu pour une étude sur la possible réhabilitation et mise en valeur des mares de la commune. Il s'agit d'un projet scolaire, les travaux, s'ils ont lieu ne seront pas à la charge de la commune mais de l'école. Il sera proposé lors d'une prochaine délibération, de mettre la salle des fêtes à disposition afin que les élèves puissent manger au chaud et à l'abri car les travaux devraient avoir lieu en octobre.
- Le tour du Jura passera sur la commune le 17 avril 2021. L'organisation cherche des bénévoles pour les points de passage de Vatagna (rue du Martinet) et Montaigu (rue Lacuzon) de 14 h 00 à 16h00. Inscription en mairie.
- Le Trail des reculées est repoussé du 04 avril au 04 juillet 2021.
- Les Élections départementales et régionales devraient avoir lieu les 13 et 20 juin 2021. Le gouvernement envisage peut-être un report à l'automne. Information à suivre. Il convient tout de même de conserver ces dates pour organiser les élections et la tenue du bureau de vote dans le cas où les dates de Juin seraient maintenues.
- Jeux inter Vallières : Une réunion aura lieu le 27 mars afin de finaliser l'organisation de cette journée. Celle-ci aura lieu à Montaigu. Reste à définir l'endroit car le problème de stationnement des véhicules se pose.
- Vente de la Cure : 5 visites ont eu lieu. Pour le moment aucune proposition d'achat. 2 agents immobiliers se sont présentés car ils ont des clients potentiels. A voir si la vente est confiée à une agence ou s'il faut poursuivre ainsi encore quelques semaines au cas où des personnes se manifestent.
- La CCID (Commission Communale des Impôts Directs) doit se réunir prochainement. Les dates proposées ne conviennent pas à tous les membres. Une nouvelle date sera demandée et communiquée prochainement.
- Achat de terrain : une personne de Vatagna souhaiterait acheter une partie de la parcelle communale « futur lotissement » qui jouxte sa propriété.

3 - TRANSFERT DES COMPTES EAU A ECLA

Reliquat du budget eau transféré sur le budget principal au 1^{er} janvier 2021 en section fonctionnement : 86 987,70 € et sur la section investissement : 67 604,35 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de :

Conserver 10% de la somme de 86 987,70 € et de reverser 90% à ECLA soit reversement de : 78 288,93 € en fonctionnement.

Conserver 20% de la somme de 67 604,35 € et de reverser 80% à ECLA soit reversement de : 54 083,48 € en investissement.

4 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Les associations suivantes demandent une subvention communale :

Donneurs de sang, Défense de la Vallière, Secours populaire, PEP 39 et association des jeux inter villages. Monsieur le maire propose de donner 50 € par associations.

Christine Barthe-Weber propose que les dons aux associations à caractère social et/ou humanitaire soient discuté en commission jeunesse, social et culturelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 50 € à l'association de défense de la Vallière ainsi qu'à l'association des jeux inter villages.

Les autres demandes seront traitées par la commission Jeunesse Social et Culturelle et des montants seront proposés lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Vote : 11 voix pour

5 - VENTE DE MOBILIER COMMUNAL

Après avoir vidé et nettoyé l'ancienne école maternelle et la cure du mobilier est à vendre.

Mobilier	nombre	Prix proposé à l'unité
----------	--------	------------------------

Chaises prie-Dieu	18	10€
Etagères chêne	1	10€
Chaises tubes	6	5€
Armoire simple	1	50€
Placard bois rococo	1	50€
Meuble tiroir métal	1	10€
Classeur métal	1	10€
Meuble bois rideau	1	50€
Portique enfants intérieur	1	50€
Table basse	2	10€
Tables écoles simples	20	5€
Tables écoles doubles	13	10€
Lots brocantes		200€
Meubles cartes cadastrales	1	100€
Placards bois pour garages	4	10€
Meuble cuisine	1	5€
Harmonium	1	100€

Une vente sous forme de vide-maison aura lieu. Les dates restent à définir. Le produit de ces ventes ira au budget ; jeunesse -sociale et culturel.

Vote : 10 voix pour

6 - BUDGETS PRIMITIFS

Budget lotissement

Après s'être fait présenter, le budget lotissement, voté au chapitre, peut se résumer ainsi :

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	167 000,00 €	167 000,00 €
Investissement	154 196,00 €	154 196,00 €

Vote : 10 voix pour

Budget principal

Après s'être fait présenter, le budget principal, voté au chapitre, peut se résumer ainsi :

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	470 000,00 €	470 000,00 €
Investissement	426 111,07 €	426 111,07 €

Vote : 10 voix pour

Le détail du budget sera fait dans un prochain fil'info

7 - QUESTIONS DIVERSES

Éclairage public : suite à une panne de l'éclairage public rue du petit bourg et rue de courchamps, l'entreprise DME a été prévenue. Nous sommes toujours dans l'attente d'un rendez-vous pour une intervention. 2 boîtiers électriques sont pratiquement hors service. Un dossier est en cours avec le SIDEC afin de les changer et étudier les différentes possibilités permettant de faire des économies sur les factures d'électricité.

Une demande d'utilisation de la salle des fêtes a été faite par un professeur de yoga afin de donner des cours sur Montaigu. Ce point donne lieu à un débat. Il est décidé de laisser la commission location statuer

et faire des propositions sur les différentes possibilités de location suivant l'utilisation. Une délibération sera à prendre lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Projet de valorisation de la Vallière : une convention sera signée entre les communes de Revigny, Perrigny, Conliège et Montaigu. Il s'agit d'un projet à long terme. Une étude est en cours avec JNE, la chambre d'agriculture, et Adefor . Le projet pourra être présenté aux élus de chaque commune fin juin.

Le prochain fil d'info est en cours. En attente d'information au sujet de l'éclairage public.

Les membres de la commission foncier non bâti ont dégagés plusieurs parcelles sous l'auge. Il reste à fendre du bois et le remonter pour le stocker et le vendre aux habitants de la commune. Pierre GENTELET prêterait sa fendeuse et Antoine PIGNIER son tracteur. Une date sera définie ultérieurement pour la vente.

Création d'un sentier sur le Mont des Tartres cette zone est propice au classement ENS (Espaces Naturels Sensibles) à voir avec la DDT. Suite à classement une aide pour l'aménagement du site est possible. Ce protocole, sorti en 2015 n'a pas encore vu le jour dans le Jura.

Lotissement de Vatagna : nous avons reçu une réponse du CAUE qui propose 2 lots constructibles en maisons mitoyennes : 1 lot de 1800 m² pour 3 maisons mitoyennes et un second lot de 5 maisons mitoyennes ou 3 maisons et un local coopératif. Ce projet laisse environ 15 000 m² pour un projet agricole et 1 partie libre utilisable ultérieurement .

Le maire,
Patrick NEILZ